

Procès-verbal du Conseil municipal
Séance du 22 février à 20h00

L'an deux mille dix-huit et vingt-deux du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge LAURENS, Maire en exercice,

PRESENTS : Serge LAURENS, Dominique BUCCI ALBERTO, Emmanuel CHANCEL, Jean-Pierre CLAEYMAN, Joël DELERUE, Matthieu LEPELLEY

REPRESENTES : Thérèse COMTE représentée par Dominique BUCCI ALBERTO, Pascal GIRAUD représenté par Serge LAURENS

ABSENTS : Damien DENONFOUX, Éric TONDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Matthieu LEPELLEY

Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Matthieu LEPELLEY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à enlever à l'ordre du jour les points suivants :

- Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.
- Transfert de compétence « PLU – Documents d'Urbanisme – Carte Communale »

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Achats de parcelles à l'hôpital à l'euro symbolique
- Frais liés au renfort pompier
- Amendes de polices
- Accsq –participation aux travaux de la crèche

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017

2 remarques

A modifier

Temps de trajet entre Aiguilles et le **pont du Gouret** et non Abriès comme noté
Ce nouvel mode de conservation **permet** au lieu de permettre d'être sur les marchés.

Suite à ces remarques le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

Vote 8 Pour

Comptabilité Finances

- **Restes à réaliser**

Les restes à réaliser sont des sommes qui n'ont pas été dépensées. On regarde ce que l'on garde pour le budget suivant.

1/ Budget général :

En dépenses :

- ❖ La somme de 2 265,00 € sur l'opération 109 – Réhabilitation du patrimoine naturel.
- ❖ La somme de 3 932,00 € sur l'opération 116 - Aménagement du village.
- ❖ La somme de 5 000,00 € sur l'opération 133 – Bâtiment des services techniques.
- ❖ La somme de 5 000,00 € sur l'opération 136 – Chaudière bois.
- ❖ La somme de 3 900,00 € sur l'opération 65 - Matériel et mobiliers.
- ❖ La somme de 1 000 ,00 € sur l'opération 88 - Aménagement village éclairage public.

En recettes :

- ❖ La somme de 8 152,00 € sur l'opération 101 Ecole de l'Auche.
- ❖ La somme de 76 400,00 € sur l'opération 125- Eglise.
- ❖ La somme de 8 000,00 € sur l'opération 133 – Bâtiment des services techniques.
- ❖ La somme de 6 000 € sur l'opération 134 – Ouverture des milieux.
- ❖ La somme de 40 000 € sur l'opération 87 – Voirie.

Ainsi :

Le montant des dépenses d'investissement du budget Général à reporter est de 21 097,00 €.
Le montant des recettes d'investissements du budget Général à reporter est de 138 552,00 €.

Vote 8 Pour

2/ Budget EAU :

Le montant des dépenses d'investissement du budget de l'Eau à reporter, se décompose de la manière suivante :

En dépenses :

- ❖ La somme de 16 716,00 € sur l'opération 10005 – Travaux Prioritaires au Schéma Eau Potable.
- ❖ La somme de 33 000,00 € sur l'opération 10006 – Amélioration du Rendement AEP.

En recettes :

- ❖ La somme de 50 669,00 € sur l'opération 10005 –Travaux Prioritaires au Schéma Eau Potable.
- ❖ La somme de 10 000,00 € sur l'opération 10006 – Amélioration du Rendement AEP.

Ainsi :

Le montant des dépenses d'investissement du Budget de l'eau à reporter est de 49 716,00 €.
Le montant des recettes d'investissements du Budget de l'eau à reporter est de 60 669,00 €.

Vote 8 Pour

Tarifs de location de mobil-homes

En réunion de travail, il a été convenu de n'avoir plus que deux périodes de location sur l'été Juin/ septembre et juillet/ août (pleine saison).

Suite à des observations il est demandé de définir la catégorie dans laquelle les périodes 1ere semaine de juillet et dernière d'août entrent. Les avis sont partagés. Certains élus les inscrivent dans la période pleine saison et pour d'autres elles doivent être dans la catégorie juin/

septembre.

Après discussion et concertations les tarifs suivants sont adoptés :

Les frais de ménage sont les suivants :

- 70,00 euros pour un mobil-home de 4 personnes
- 90,00 euros pour un mobil-home de 6 personnes

Vote 8 Pour

• **Tarifs du camping municipal le Gouret**

Lors de la dernière réunion de travail, il a été proposé d'appliquer une hausse de 2 % aux tarifs en vigueur en 2017.

Le Maire donne lecture de l'ensemble des tarifs.

Vote 8 Pour

Personnel

• **Modification du tableau des emplois**

Proposition de mise à jour du tableau des emplois de la commune suite à des avancements de grade. Pour ce faire il y a lieu de supprimer les anciens postes et d'en créer de nouveaux avec les nouveaux grades.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	0	35 heures
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	35 heures
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	30 heures

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	28 heures
--	---	---	-----------

Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} mars 2018

Vote 8 Pour

Projet

- **Travaux de réaménagement du centre technique – demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).**

Dossier présenté par Monsieur Claezman.

Un architecte avait été pressenti pour accompagner la commune dans ce projet, mais cela n'a pas abouti. La commune a donc cherché un autre architecte.

Une enveloppe de travaux avait été définie avec l'agence IT05 : 250 000 €.

Des esquisses de plans sont données aux élus afin de voir les travaux prévus.

Des explications sont ensuite fournies sur ces travaux.

L'Agence des Territoires de Montagnes (A.T.M) a été choisie pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet pour un montant de 22 100 €HT.

La commune fera également appel à un bureau structure. Lancement d'une consultation pour le choix dudit bureau.

Lancement d'un appel d'offres pour le choix des entreprises – les travaux seront réalisés sous réserve de l'obtention des subventions.

Dépôt du permis de construire dans le mois de mars.

Question : est-ce que l'extension de toit est prévue dans le chiffrage d'ATM ? La question va être posée.

Autorisation au Maire à déposer les demandes de subvention : DETR + autres financeurs : département.

Vote 8 Pour

- **Demande de renouvellement du Label Commune touristique**

Rappel des faits

La commune d'Aiguilles était classée depuis 1924 comme commune touristique.

Cette dénomination a une influence sur les dotations par exemple.

Depuis 2016, les communes du Queyras n'ont plus ce label car une des conditions à remplir est d'avoir un office de tourisme classé.

Le nouvel office de tourisme du Guillestrois Queyras est classé depuis janvier 2018.

Les autres conditions sont :

- Une capacité d'hébergement minimale

- L'organisation sur les saisons touristiques d'évènements et de manifestations.

La commune d'Aiguilles remplissant ces conditions, il est proposé de déposer une demande de renouvellement de dénomination de commune touristique.

Durée de cette labellisation 5 ans

Vote 8 Pour

- **Opération de brûlage dirigé**

Le Maire rappelle la demande de subvention déposée à l'automne 2017, pour réaliser du brûlage dirigé sur la commune.

Le Parc Naturel Régional du Queyras est chef de file pour ces opérations.

Suite à une observation, il a lieu de modifier le plan de financement initial en indiquant comme montant subventionnable le prix TTC et non le HT.

Coût de l'opération TTC / 15 658 € - Autofinancement 3132 €

Vote 8 Pour

Divers

- **Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) – Accord de principe pour la rentrée scolaire 2019.**

Présentation de la carte scolaire par l'inspection académique.

Baisse des effectifs dans l'ensemble des écoles du Queyras

Proposition de mettre en place un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) :

Aiguilles /Abriès, Ristolas pour la rentrée 2019/2020, Arvieux et Château-Ville-Vieille dès la rentrée 2018/2019.

Explication sur ce R.P.I.

La commune d'Aiguilles donne un accord de principe pour un RPI Aiguilles /Abriès, Ristolas pour la rentrée 2019/2020

Vote 8 Pour

- **Acquisition à l'euro symbolique de parcelles appartenant au Centre Hospitalier d'Aiguilles**

La commune d'Aiguilles, souhaitant réaliser quelques aménagements au pied et dans la rue Saint Jacques (réhabilitation de la placette existante, aménagement de places de parking etc..) envisage d'acquérir les parcelles AB 716, AB 714, AB 712, AB 710, AB 708, appartenant au Centre Hospitalier d'Aiguilles.

En accord avec ce dernier, il est proposé d'acheter à l'euro symbolique l'ensemble des parcelles.

Autorisation au Maire à acquérir lesdites parcelles à l'euro symbolique

Vote 8 Pour

- **Autorisation au Maire à signer une convention de prise en charge des frais de logement et de salaires liés à un renfort de sapeur-pompier volontaire pour la saison d'hiver 2017/2018 avec les Communes d'Abriès, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines en Queyras, Ristolas et Saint-Véran**

Vote 8 Pour

- **Participation financière de l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras aux travaux réalisés au sein de la crèche halte-garderie**

La Commune réalise chaque année, des travaux au sein des locaux de la crèche.

Ces opérations ont pour objectif d'améliorer d'une part, les conditions de travail du personnel de cette structure et d'autre part, l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Les travaux réalisés en 2017 ont permis la création de trois espaces propres aux différentes catégories d'enfants, les bébés, les moyens et les grands.

Au vu des dépenses réalisées, l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras a décidé de participer financièrement à ces travaux à hauteur de 8 152,00 €.

La Caisse d'allocations familiales a été un partenaire financier à hauteur de 50 % pour cette opération.

Autorisation au Maire à émettre un titre de 8 152 € à l'ACCSQ.

Vote 8 Pour

- **Amendes de police**

Proposition d'acheter un radar pédagogique pour l'installer dans le village.

Question : quel est le coût de fonctionnement et d'entretien de ce type de matériel (se renseigner auprès des communes de château ville vieille et Molines).

Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition de cet équipement.

Vote 8 Pour

- **Réfection et modernisation de la Place Jean Léa et du parvis de la Mairie– FRAT 2018**

Autorisation au Maire à déposer le dossier non retenu en 2017 « Réfection et modernisation de la Place Jean Léa et du parvis de la Mairie », auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018.

Le maire rappelle les financements déjà obtenus.

Calendrier : Travaux automne 2018 pour la partie réseaux et 2019 pour l'aménagement de la place.

Vote 8 Pour

Séance levée à 22h15